

Exploitation des C.P.B
"Carnets de Prélèvement Bécasse"
Alpes-Maritimes

Je passe



et je séduis

Saison 2022/2023

Préambule

La FDCAM utilise depuis la saison 2013/2014 des CPB qui permettent aux chasseurs de cocher le département dans lequel les prélèvements sont effectués (geste non obligatoire). L'intérêt de ce type de CPB est de cerner au plus près la quantité réelle des bécasses capturées dans un département, en l'occurrence ici, celui des Alpes-Maritimes.

Bien que ce soit la dixième année d'utilisation de ce type de CPB, la fiabilité des résultats obtenus n'est pas optimum. Force est de constater, lors de leur exploitation, que nos chasseurs, bien qu'ils aient fait des progrès, ne maîtrisent pas encore l'utilisation de ce type de CPB, n'en ayant pas compris tout l'intérêt. Nous avons choisi arbitrairement, pour les CPB comportant des prélèvements sans spécificité départementale, d'attribuer les prélèvements aux Alpes-Maritimes d'où une certaine marge d'erreur malheureusement non quantifiable.

Ces dernières saisons, l'utilisation d'un logiciel (Retriever) permettant d'extraire les prélèvements réalisés les jours où la chasse de la bécasse est fermée dans les Alpes-Maritimes (mardi, jeudi et vendredi) apporterait une plus grande précision quant à la quantité d'oiseaux capturés uniquement dans les Alpes-Maritimes mais cette exploitation s'avère peu fiable car elle ne tient pas compte du lieu de prélèvement et ferait doublon avec les CPB mentionnant le département.

La saison 2022/2023 a vu l'utilisation de CHASSADAPT en augmentation dans notre département (206 contre 127) Ces utilisations viennent modifier notre approche de la conception de notre analyse. En effet, l'import des données de CHASSADAPT qui nous sont transmises par la FNC ne concernent que les prélèvements effectués dans le 06, le nombre de chasseurs les ayant effectués avec la date et la quantité prélevée par chacun.

Pour les 281 chasseurs maralpins ayant opté pour CHASSADAPT, donc potentiellement concernés par la chasse de la bécasse, nous ignorons le nombre de ceux qui ont pu faire des prélèvements "hors 06" ainsi que la quantité de ces prélèvements.

L'import de CHASSADAPT ne sera donc utilisé que pour affiner le nombre de chasseurs maralpins ayant prélevés des oiseaux uniquement dans les Alpes-Maritimes ainsi que la quantité qu'ils ont prélevée.

Vous trouverez donc ci-après, pour la saison 2022/2023, deux études

- L'une étant l'analyse des CPB reçus à la Fédération et comportant l'ensemble des prélèvements effectués dans l'Hexagone par les chasseurs maralpins.
- L'autre portant sur l'analyse des prélèvements effectués uniquement dans les Alpes-Maritimes avec la marge d'erreur signalée plus haut.

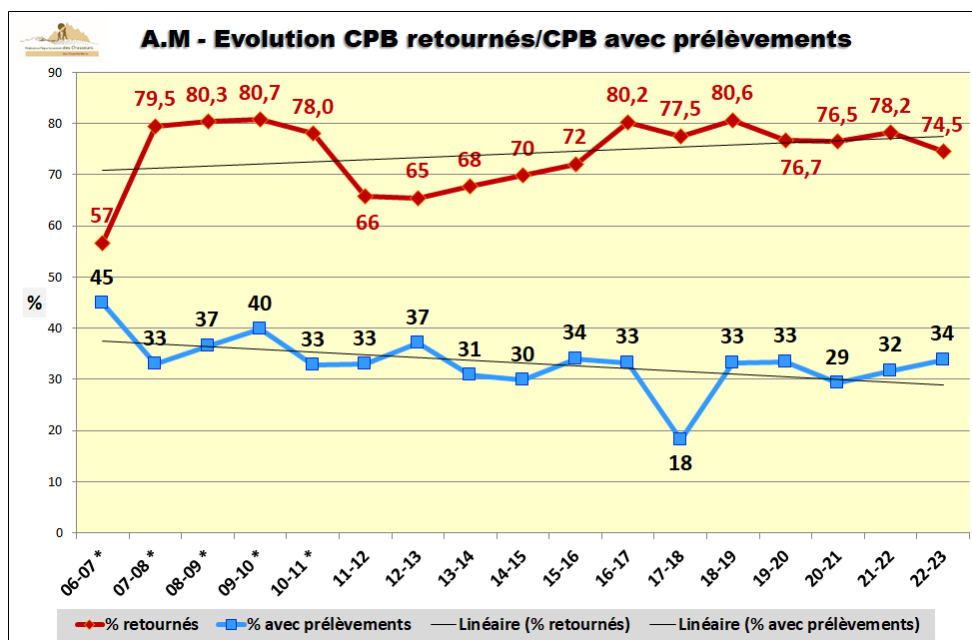
Gestion des CPB dans les Alpes-Maritimes

Nous rappelons que la Fédération Départementale des Chasseurs distribue, par l'intermédiaire du "Guichet unique", un CPB (Carnet de Prélèvement Bécasse) aux chasseurs qui en font la demande. Leur nombre représente avec en plus ceux qui, cette saison, ont opté pour l'utilisation de CHASSADAPT, les chasseurs "potentiellement concernés par la chasse de la bécasse" dans les Alpes-Maritimes, définissant ainsi la pression de chasse qu'elle est susceptible de subir dans les Alpes-Maritimes.

- **2258 CPB ont été distribués par la FDC AM pour la saison 2022/2023.**
- **281 chasseurs ont opté pour CHASSADAPT, 2539 chasseurs sont donc "potentiellement concernés par la chasse de la bécasse" soit 41 % des chasseurs des Alpes-Maritimes.**
- **1682 CPB ont été retournés en date du 1er novembre 2023 à la FDC AM soit 74,5% des CPB distribués.**

✚ Suivi en % du devenir des CPB distribués

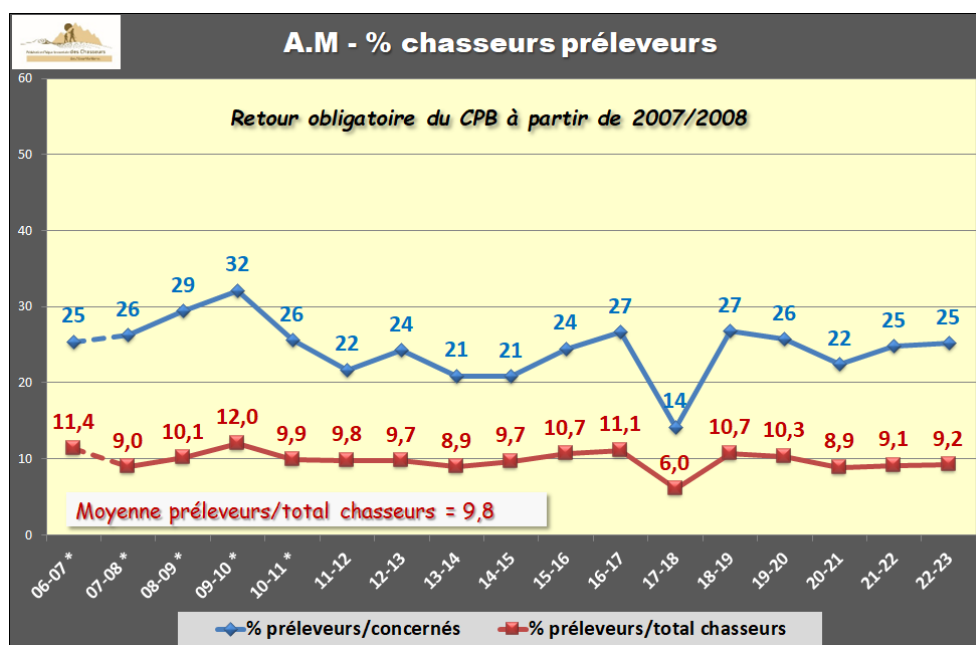
- 1112 CPB "bredouille" soit 66%
- 569 CPB avec prélèvements, soit 33,8%
- 103 CPB "perdus" (soit par le chasseur, soit par défaillance des PTT)



Le % du retour des CPB, qui avait considérablement diminué à partir de la mise en place du PMA national, (2011/2012) a certes progressé mais n'a pas retrouvé ses valeurs antérieures.

La chute du % de **CPB avec prélèvements** en 2017/2018 est induite par la médiocrité de cette saison. Celle de la saison 2020/2021 est due à la fermeture de la chasse en novembre en raison de la pandémie. Le % de retours en 2022/2023 est de **74,5%**. Il n'autorise donc pas une extrapolation (80% requis).

✚ Evolution en % du nombre de "chasseurs préleveurs"



Le % de chasseurs préleveurs par rapport aux chasseurs concernés (demandeurs de CPB) fluctue car il est tributaire du nombre de ces derniers qui reste influencé, par la diminution, hélas régulière, du nombre de chasseurs et la qualité des saisons. Le % de chasseurs préleveurs par rapport à l'effectif total des chasseurs est plus stable, tout en étant logiquement influencé par la qualité de la saison.

On peut cependant dire que régulièrement environ 10% des chasseurs maralpins sont des préleveurs de bécasses.

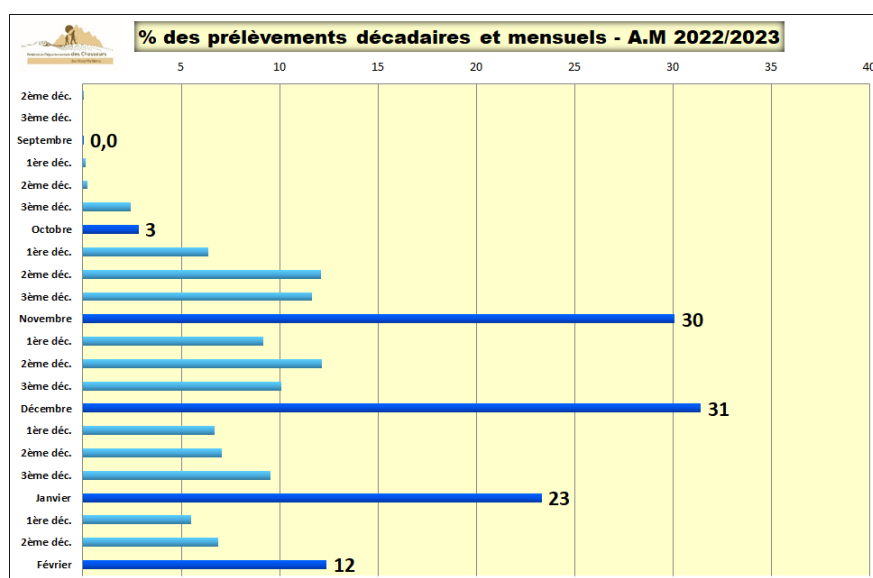
Analyse des CPB reçus par la FDCAM

- 569 CPB statistiquement exploitables (ayant au moins 1 prélèvement) soit 33,8%
- 31 CPB renfermaient des prélèvements "en et hors" 06 (5,4%)
- 23 CPB comportaient des prélèvements uniquement "HORS" 06 (4%)
- Les prélèvements "hors 06" sont décomptés dans les décades au tableau 1 bis : "prélèvements uniquement dans les Alpes-Maritimes" (voir en annexe). Sont décomptés également dans leurs catégories respectives, le nombre de chasseurs ayant prélevés uniquement hors 06.
- Dans ce tableau "1 bis" seront rajoutés les utilisateurs de CHASSADAPT, les chasseurs/préleveurs de CHASSADAPT et leurs prélèvements soit in fine :
 - 2569 chasseurs potentiellement concernés
 - 1940 retours de données (76,4%)
 - 579 chasseurs/préleveurs maralpins soit 30% des chasseurs concernés (% qui pourrait être affiné si nous avons connaissance des prélèvements "hors 06" de CHASSADAPT.

Les CPB exploitables vont permettre une quantification spatiotemporelle globale faite par les chasseurs des A.M et une autre uniquement pour les Alpes-Maritimes (avec les réserves énoncées en prologue) tout en déterminant l'importance des différentes catégories de chasseurs préleveurs.

Répartition décadaire et mensuelle des prélèvements effectués par les chasseurs maralpins

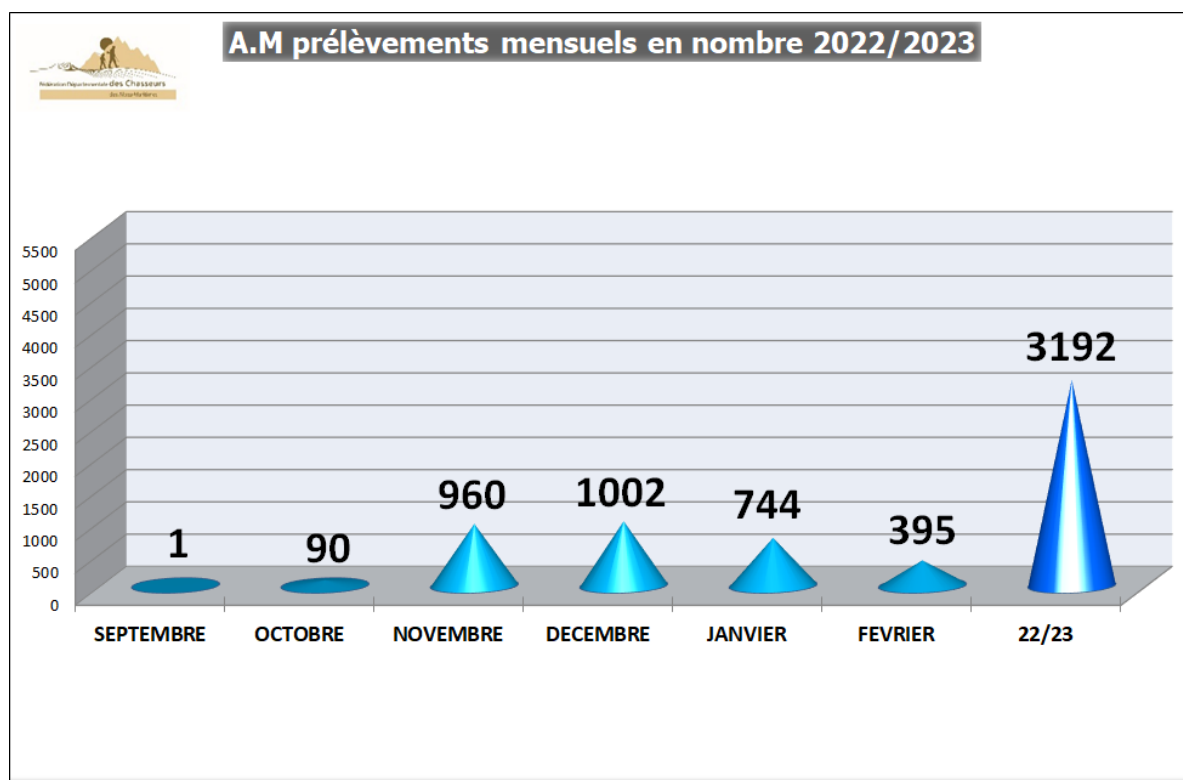
Histo 1 : Répartition spatiotemporelle des prélèvements effectués par les chasseurs du 06 (CPB) au niveau national = 3192



Il faut noter la très bonne qualité de la 2^{ème} décade de novembre ainsi que celle de la 2^{ème} décade de décembre. La présence des oiseaux est particulièrement irrégulière les rares pluies d'automne ayant un caractère hétérogène et la neige a fait une apparition précoce en altitude. La bonne 3^{ème} décade de janvier est la résultante d'un redoux pluvieux qui a favorisé un retour des erratiques parties en fin et début d'année. Il y a eu des oiseaux mais pas partout !

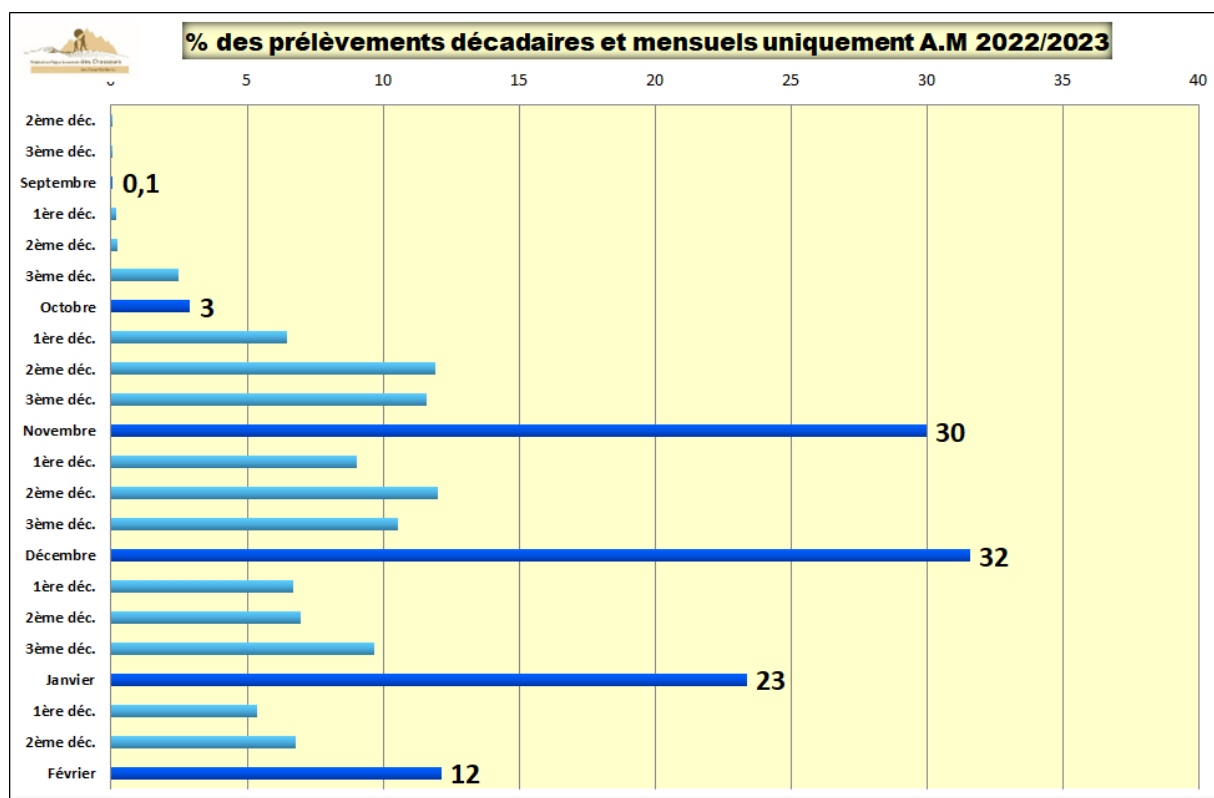
Expression des prélèvements en nombre

Graph 1 : prélèvements mensuels (CPB) au niveau national par les chasseurs maralpins.



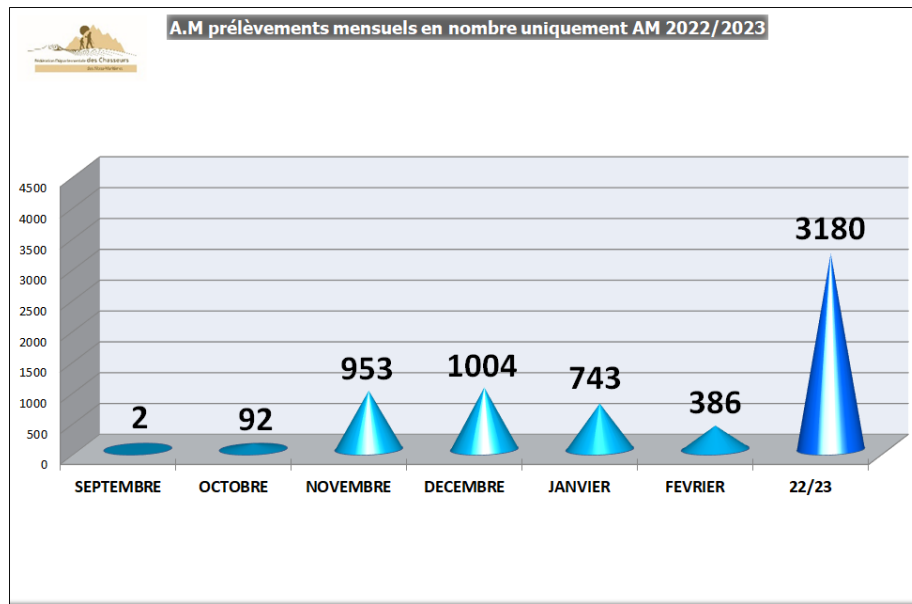
- Répartition spatiotemporelle décadaire et mensuelle des prélèvements effectués par les chasseurs maralpins uniquement dans les Alpes-Maritimes.

Histo 1 bis : prélèvements uniquement dans le 06 = 3180 (après avoir retiré les prélèvements des Chasseurs effectués "hors 06" et ajouté les données CHASSADAPT).



Expression des prélèvements en nombre Alpes-Maritimes.

Graph : 1 bis



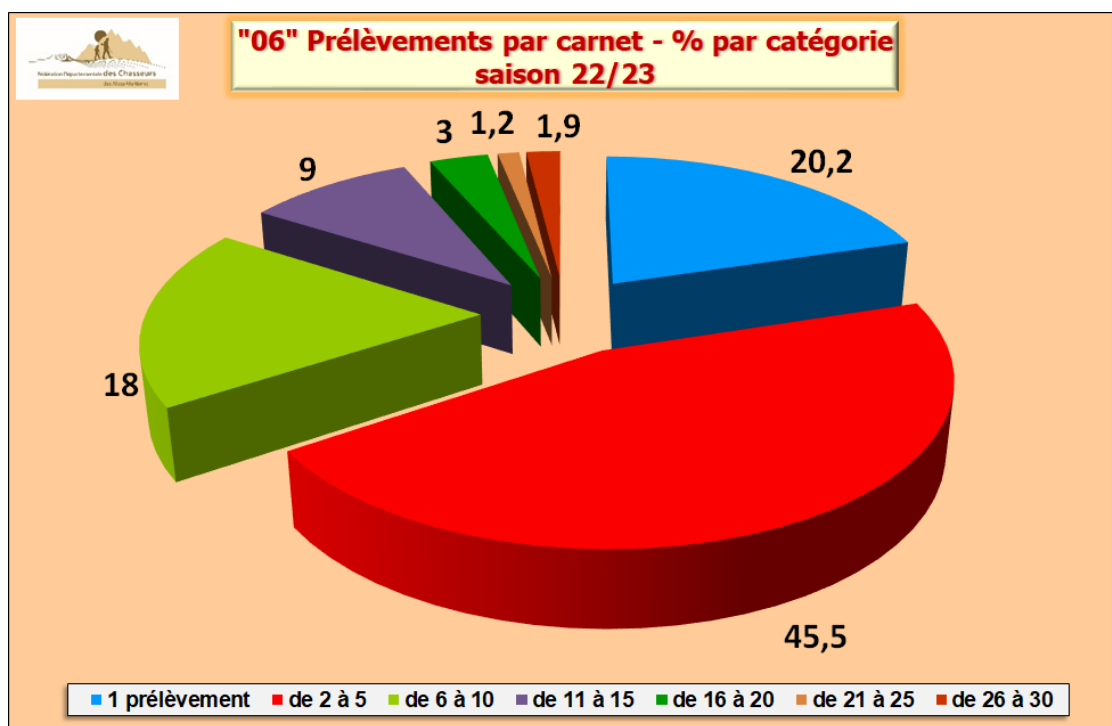
Il n'y a pas de différence significative entre les 2 histogrammes et les 2 graphiques. La répartition spatiotemporelle des prélèvements est identique dans les 2 études en raison, comme nous le verrons plus loin, du fait que 82% des prélèvements "hors 06" le sont dans les départements voisins (83, 04 et 2A). Décembre est le mois où les prélèvements sont un peu plus importants pour les chasseurs généralistes que novembre dont les 2 dernières décades sont excellentes dans les deux cas, le grand départ en migration s'étant produit dans l'Europe du Nord-Est dans la 2^{ème} décade de novembre.

La faiblesse d'octobre est la conséquence directe de la sécheresse estivale et d'un départ tardif en migration.

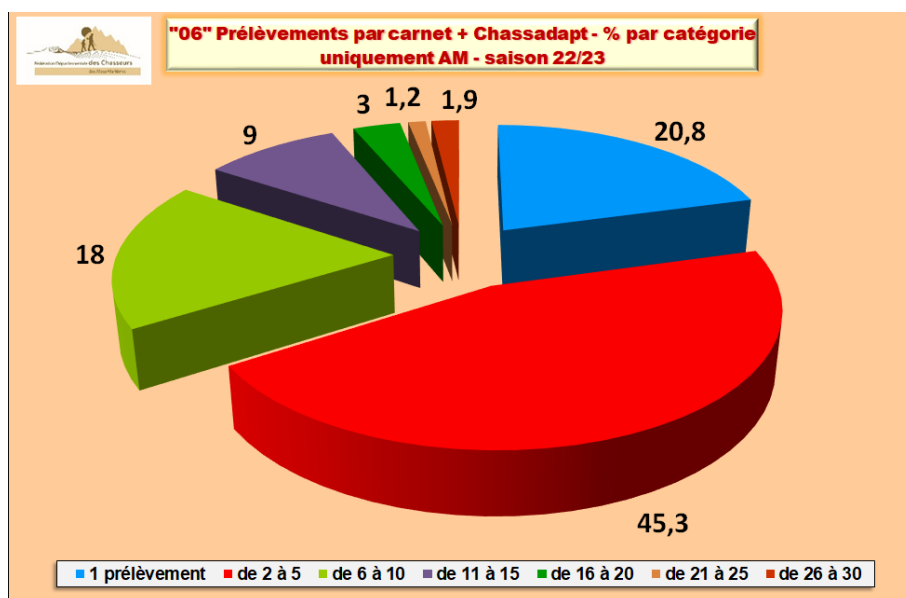
On remarquera dans les deux cas la moins bonne qualité du début janvier. La sécheresse a entraîné des mouvements "erratiques de fuite" suivi d'un retour en fin de mois lorsque les conditions d'hivernage se sont améliorées.

🚩 Répartition des chasseurs préleveurs

Graph 2 : % CPB tous départements



Graph 2 bis : % uniquement Alpes-Maritimes



66% des chasseurs préleveurs maralpins ont prélevé de 1 à 5 bécasses dans la saison.

66% des chasseurs préleveurs maralpins ont prélevé de 1 à 5 bécasses dans les Alpes-Maritimes

3,1% des chasseurs préleveurs maralpins ont prélevé plus de 20 oiseaux dans les Alpes-Maritimes.

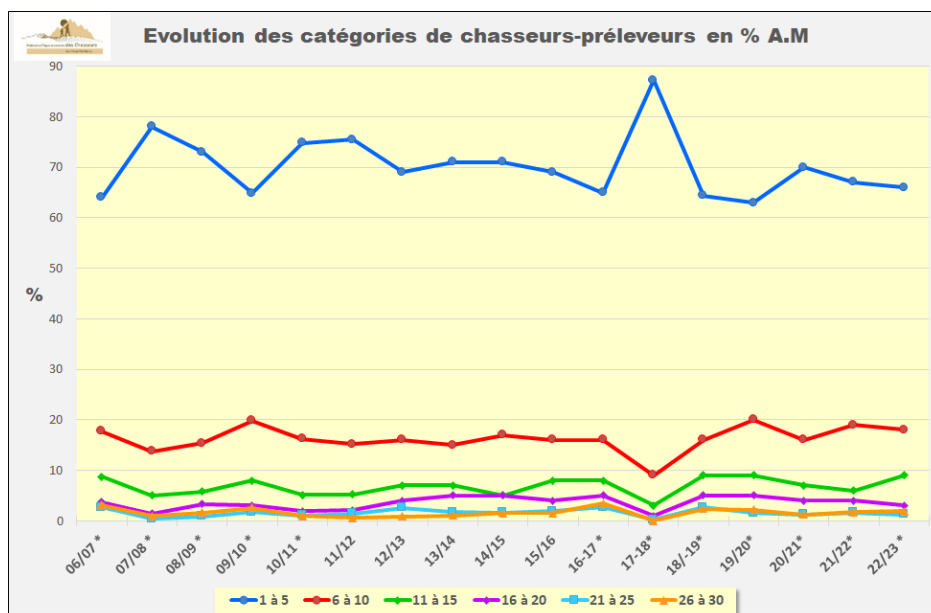
Le prélèvement moyen par chasseur préleveur maralpin est de **5,6** bécasses pour la saison et pour celui qui n'a chassé que dans les Alpes-Maritimes il est de **5,5**. La saison peut être qualifiée de **"petite moyenne"** mais très hétérogène conséquence de la sécheresse estivale et du début d'automne qui a favorisé des concentrations aggravées par le froid et la neige en décembre, d'où, pour les chasseurs, un ressenti différent.

Extrapolation

Cette dernière saison le % de retours des CPB, même si l'on y incorpore l'export de CHASSADAT, reste légèrement inférieur à 80, donc il n'autorise pas d'extrapolation.

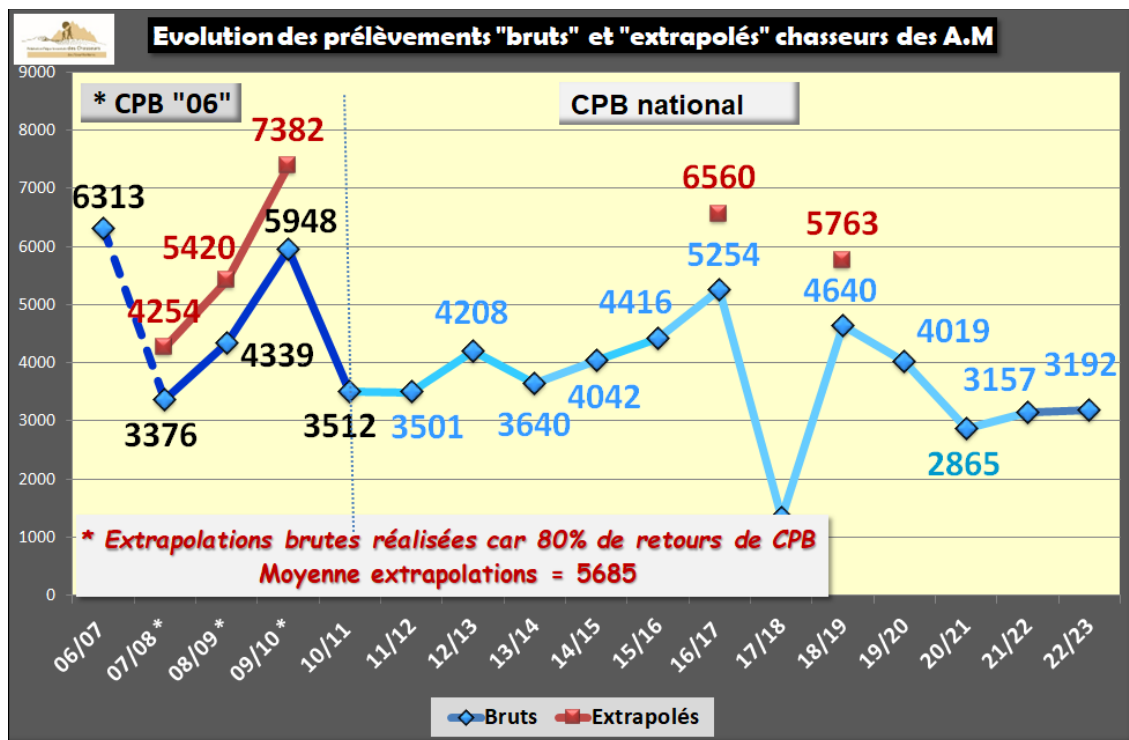
Les suivis

✚ Suivi de l'évolution des catégories de chasseurs préleveurs à partir du retour des CPB.



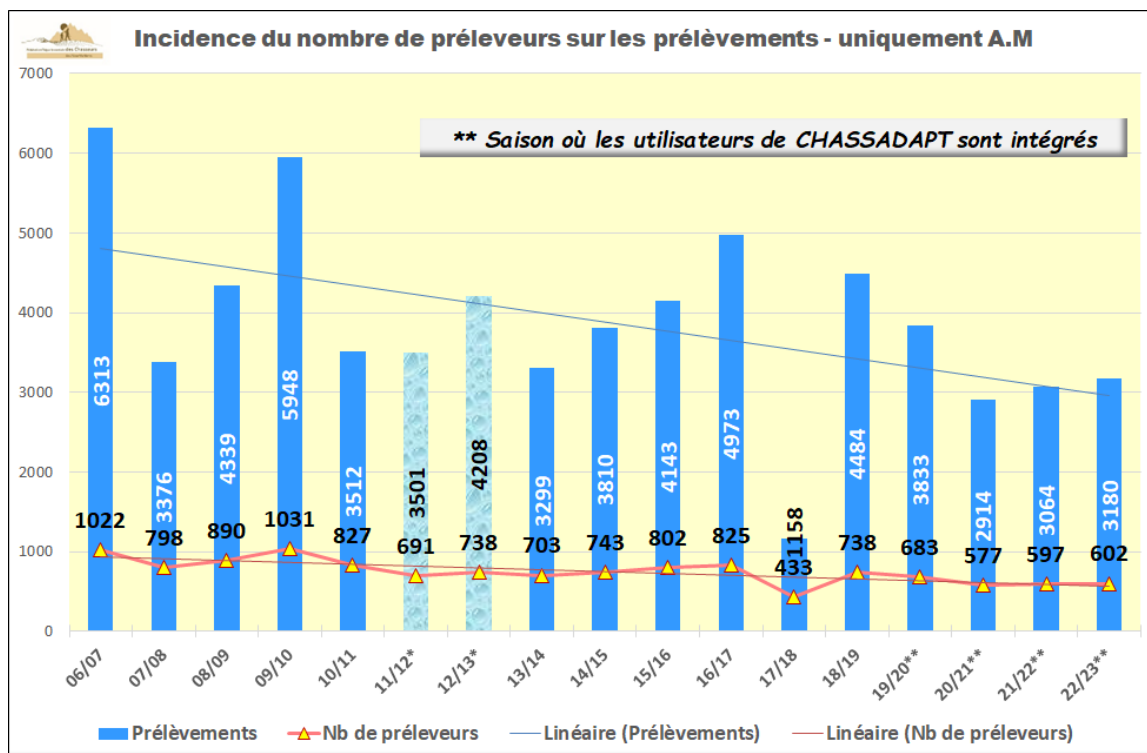
Cette saison le % de 1 à 5 est dans la moyenne tout comme celui de 6 à 10 oiseaux.

✚ Suivi des prélèvements "bruts" enregistrés dans le "06" quel que soit le type de carnet

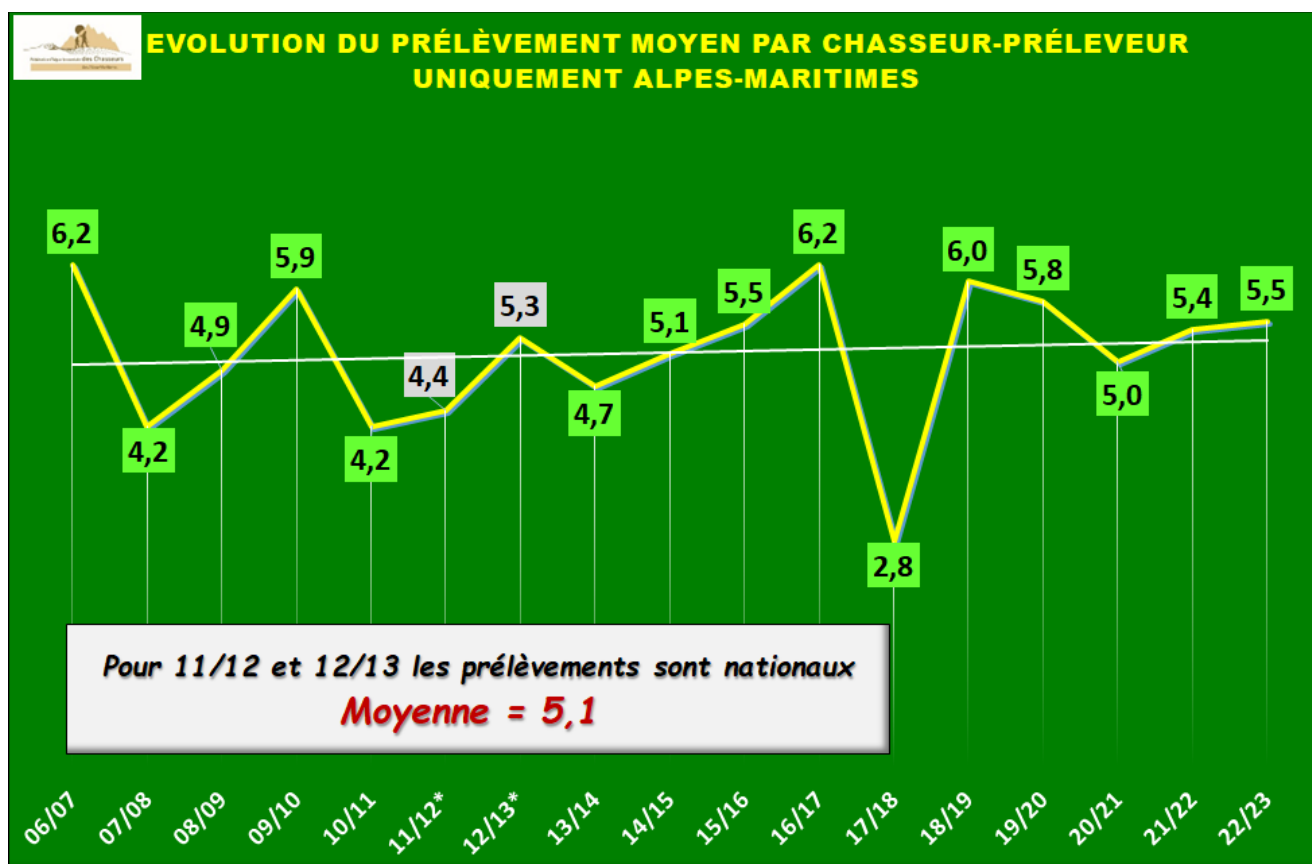


Les extrapolations ont ici le mérite de pouvoir établir, avec une précision optimisée, le prélèvement annuel effectué par les chasseurs maralpins dans la période initiale (la saison 10/11 n'est pas retenue dans cette période uniquement AM, car les retours n'étaient que de 78,4%).

NB - Depuis la saison 11/12 les extrapolations portent sur l'ensemble des prélèvements effectués par les chasseurs maralpins.



Le suivi en nombre "brut" des prélèvements, effectués uniquement dans les Alpes-Maritimes est conforté par le nombre de chasseurs préleveurs que l'on peut considérer comme particulièrement fiable. En effet ces chasseurs retournent systématiquement leur CPB par crainte de ne pas avoir celui de l'année suivante. Si le nombre de chasseurs préleveurs évolue avec la qualité de la saison il subit aussi et surtout la tendance à la baisse du nombre de chasseurs (voir plus loin).



Ce suivi permet de donner une appréciation fiable de la qualité des saisons.

Si la dernière saison est en dessus de la moyenne on peut penser que, comme la saison précédente, très hétérogène en raison de la sécheresse elle a permis à un certain nombre de privilégiés de tirer largement leur épingle du jeu.

Remarques à propos de l'exploitation des CPB

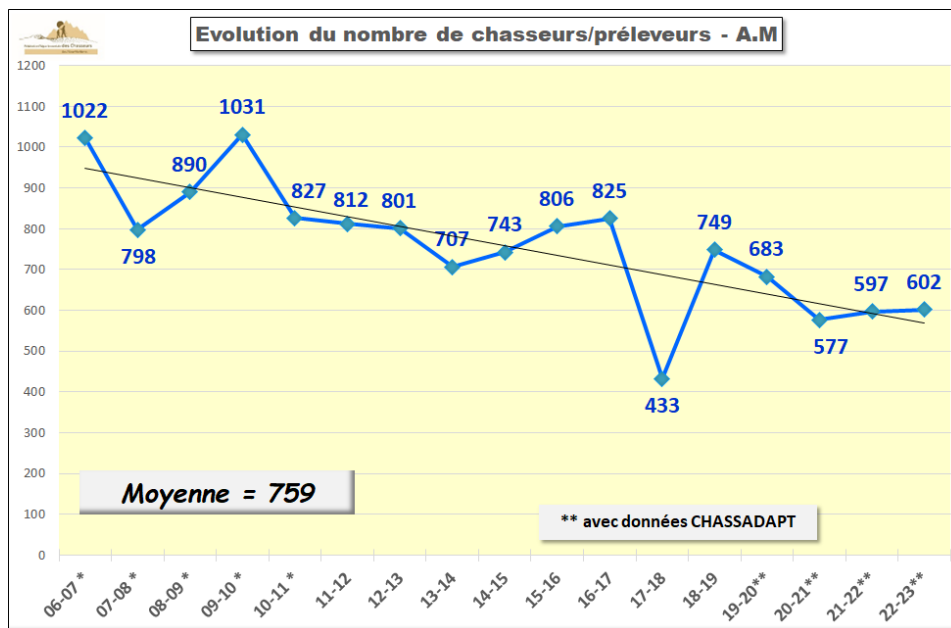
Nous sommes dans la douzième saison d'exploitation des CPB individuels uniques pour l'ensemble du territoire national, la centralisation des données est assurée par la FNC avant transmission à l'OFB pour exploitation.

Nous avons, dès la saison 2019-2020, une approche différente. En effet la FNC a fait adopter la saisie des bécasses capturées par un chasseur avec le logiciel CHASSADAPT. La modification de l'arrêté ministériel du 31 mai 2011 entérine cette décision qui in fine verra la FNC centraliser en temps réel les prélèvements effectués dans l'Hexagone. Actuellement on conserve encore, pour un laps de temps indéterminé, le CPB papier. Encore, nous l'avons vu, très largement utilisé dans notre département il nous permet une exploitation qui améliore au fil du temps nos connaissances tant de l'évolution du nombre de "bécassiers maralpins préleveurs" que celui des bécassiers potentiels (pression de chasse), que de l'importance de la présence de la bécasse et sa répartition spatiotemporelle dans les Alpes-Maritimes.

Les Alpes-Maritimes

Quels sont pour nos 18 saisons d'expérience les suivis fiables dans les Alpes-Maritimes ?

1. L'évolution du nombre de chasseurs-préleveurs

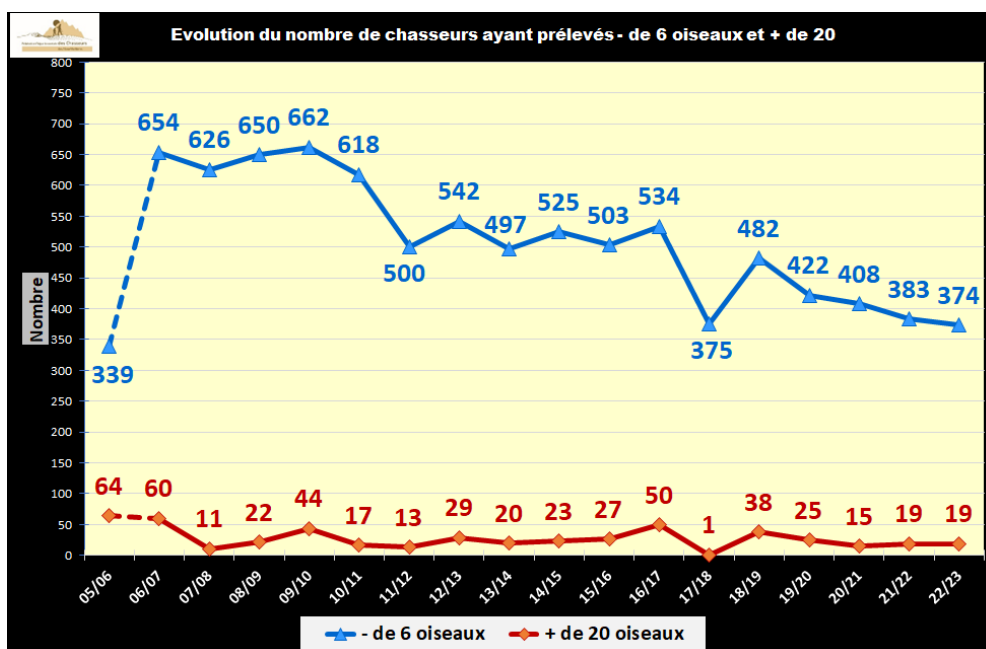


Comme nous l'avons vu (voir annexe) le nombre de chasseurs-préleveurs dont l'exactitude n'est que très peu, pour ne pas dire pas, tributaire du % de non-retour de CPB, reste marquée par une tendance à la baisse. Nous verrons un peu plus loin que la fluctuation dépend apparemment plus des effectifs de chasseurs que de la qualité de la saison.

NB - Les saisons avec * astérisque sont celles où le CPB était uniquement départemental.

Les saisons ** sont celles où par souci d'exactitude nous avons inclus CHASSADAPT.

2. Evolution des 2 catégories extrêmes de chasseurs-préleveurs



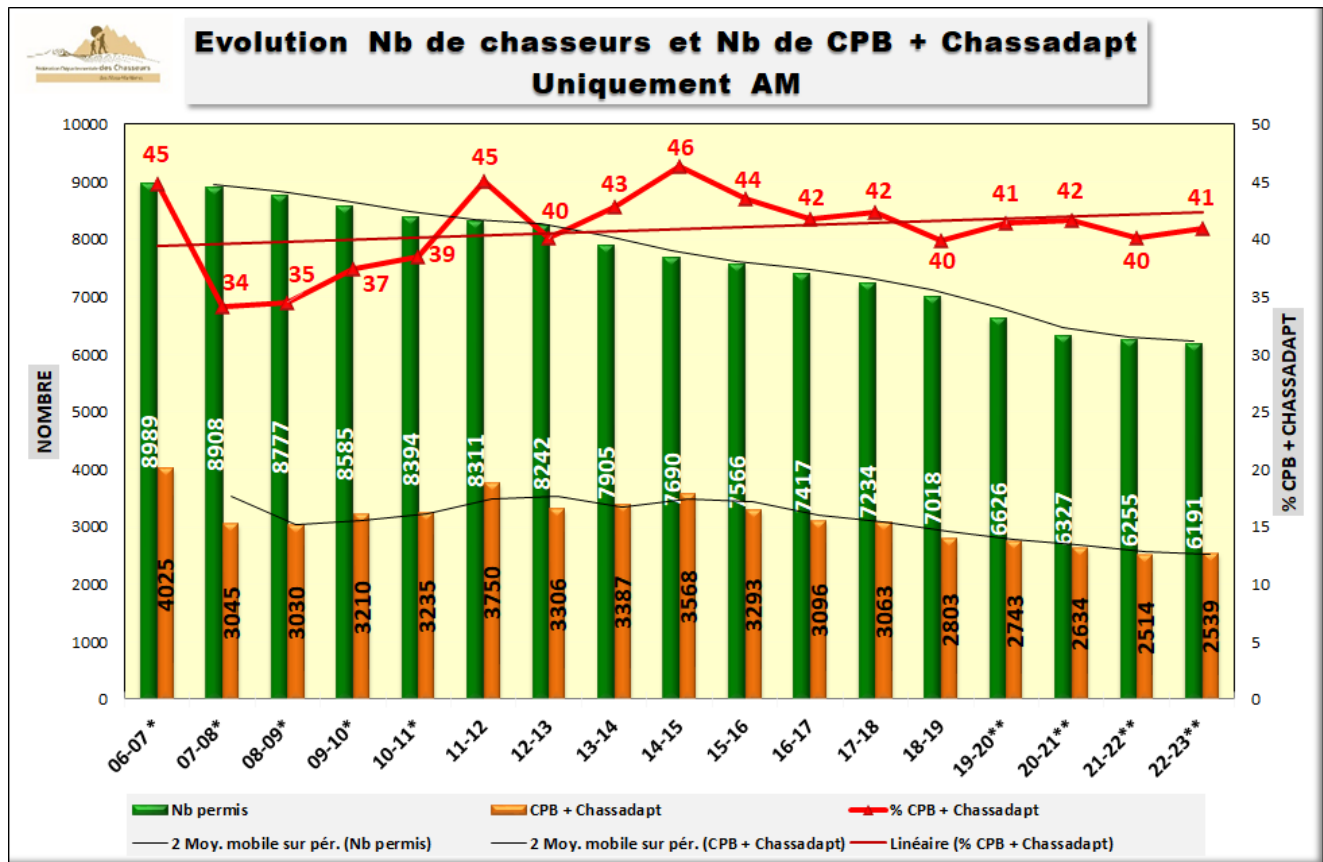
Il semble que les bonnes saisons soient plutôt profitables aux spécialistes et les mauvaises aux généralistes. Ce constat s'inscrit dans une parfaite logique, le spécialiste recherche l'oiseau avec un chien spécialisé, pour le généraliste c'est une rencontre plus ou moins fortuite.

NB - La saison 05/06 est une saison de mise en place d'un "CPB départemental" avec un retour qui ne deviendra obligatoire qu'en 2006/2007.

Nombre traduit en % de chasseurs potentiellement concernés par la chasse de la bécasse.

Le nombre de CPB distribués par le guichet unique sur la demande des chasseurs est mis en rapport avec le nombre de permis de chasser validés, il correspond au nombre de "chasseurs potentiellement concernés" par la chasse de la bécasse. Ces dernières saisons il est augmenté des données CHASSADAPT

Cet élément est l'un de ceux permettant de contrôler l'évolution de la pression de chasse sur l'espèce dans les A.M



Il convient de tempérer l'impression à la hausse laissée par un % de "chasseurs concernés" qui s'établit sur une population totale de chasseurs en baisse régulière, notablement plus importante ces dernières années. Le nombre de "chasseurs potentiellement concernés" montre une baisse sensiblement parallèle à celle des chasseurs tout en représentant un % plutôt stable sur la totalité des chasseurs maralpins.

On notera aussi qu'avec la mise en place du CPB national le % de chasseurs concernés s'est relativement stabilisé. On peut sans doute attribuer ce phénomène à la disparition de la nécessité pour le chasseur maralpin de posséder plusieurs CPB en particulier ceux des départements limitrophes.

Actuellement la pression de la chasse à la bécasse dans les Alpes-Maritimes peut être considérée comme stable et raisonnable pour l'espèce.

3. Le suivi quantitatif "brut" des prélèvements mensuels et annuels, mais aussi le "prélèvement moyen par chasseur préleveur".

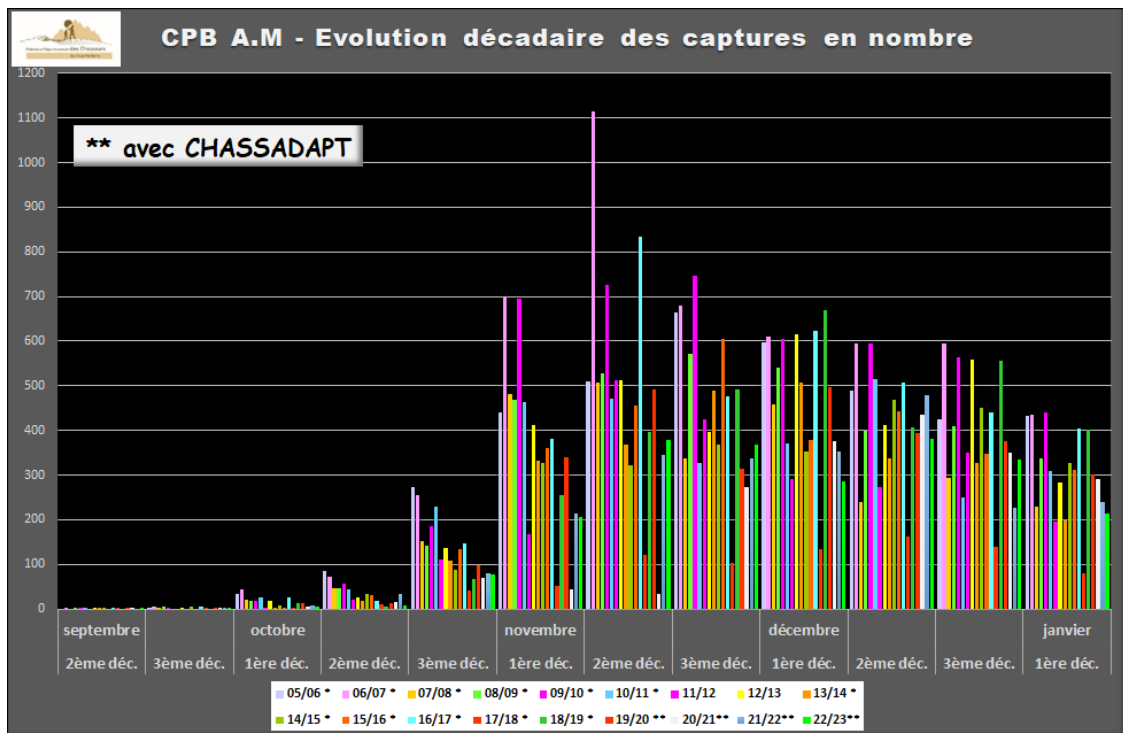
Nous avons vu que si ces suivis ont pu être ramenés aux seules Alpes-Maritimes, il faut cependant faire abstraction des saisons 11/12 et 12/13 qui comprennent des prélèvements effectués "hors"06".

La saison 2011/2012 ne présente par ailleurs aucune fiabilité en raison d'un % de retours à peine supérieur à 60% sans que l'on ne puisse trouver une autre explication que celle du dysfonctionnement du logiciel utilisé pour la première année par la FNC.

4. 3 saisons, avec 80% de retours des CPB distribués uniquement dans les A.M, ont permis d'établir une moyenne des prélèvements extrapolés (de 2007/2008 à 2009/2010) qui peut servir de référence.

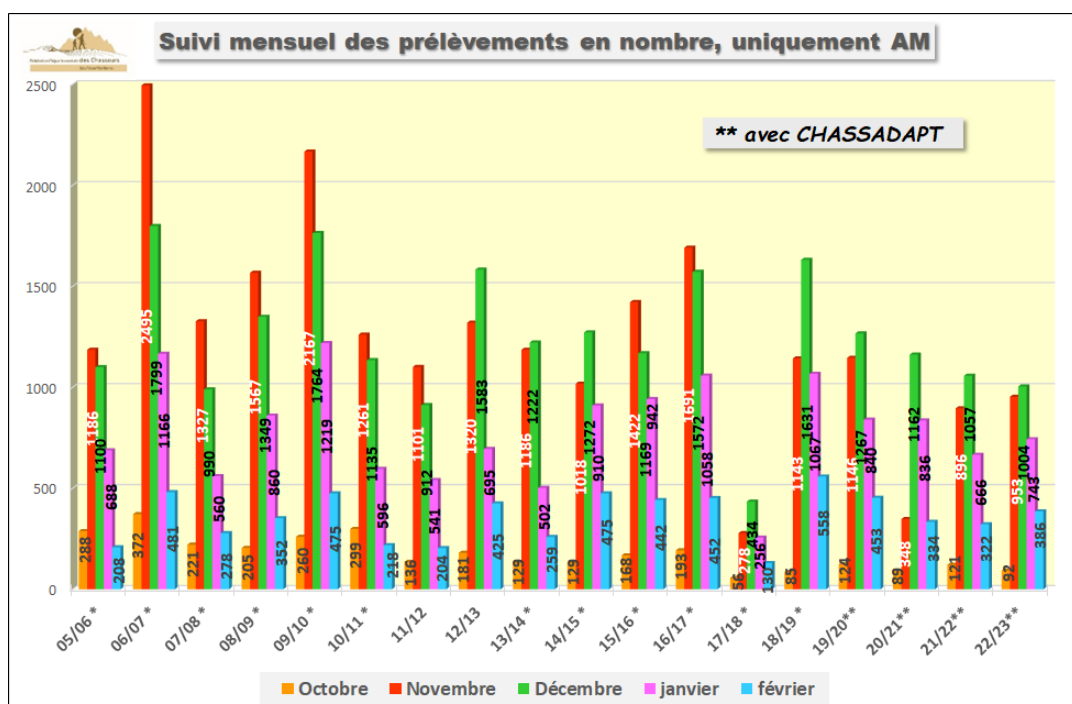
5. Les suivis décennaux - Influence du réchauffement climatique

Nous incorporons depuis la saison 2018-2019 dans nos suivis celui des prélèvements par décennie. Sur 17 saisons de suivis on peut, en effet, essayer de dégager une tendance de l'influence climatologique sur l'évolution de la phénologie migratoire de la bécasse



Ce graphique s'intéresse uniquement à la période de migration postnuptiale que nous avons arbitrairement prolongée jusqu'à la 1^{ère} décennie de janvier qui marque pour notre département le début de la phase d'hivernage (nous tenons compte de ce que nos anciens appelaient "le passage de Noël" qui correspondait à la dernière boutée migratoire à une époque où la stabilité climatique des saisons était la règle).

Le nombre de saisons pris en compte le rend difficile à lire mais on peut cependant facilement constater que la tendance à la baisse touche manifestement les 2^{ème} et 3^{ème} décennies d'octobre ainsi que la 1^{ère} décennie de novembre. Le gros du contingent de bécasses migratrices ne se manifeste maintenant, dans notre département, qu'à partir de la 2^{ème} décennie et surtout de la 3^{ème} décennie de novembre. Cette arrivée plus tardive a pour conséquence **un raccourcissement de la période d'hivernage**. Bien entendu cette tendance souffrira toujours d'exceptions.



Le suivi mensuel des prélèvements uniquement dans les Alpes-Maritimes, augmenté à partir de la saison 2019/2020 des données CHASSADAPT (**), montre la tendance à une diminution en octobre et à un mois de février régulièrement plus dense sans doute en raison de mouvements erratiques plus tardifs induits par une arrivée de plus en plus tardive du froid et de la neige en altitude ! Cette dernière saison le froid apparu fin décembre a un mouvement erratiques de fuite, le retour s'étant effectué fin janvier lors d'un redoux accompagné de pluies.

Quels sont les suivis dont la fiabilité a diminué avec la mise en place du CPB national ?

1. La connaissance précise des prélèvements uniquement dans les Alpes-Maritimes

Elle n'a été réellement possible et totalement fiable que lorsque le CPB était départemental.

2. Les extrapolations.

Pour les mêmes raisons au niveau du département

Remarques à propos des extrapolations.

Dans nos extrapolations il faut noter que nous avons toujours une estimation haute. En effet en attribuant le nombre moyen de prélèvements aux CPB non retournés susceptibles de contenir des prélèvements, on ne tient pas compte de la différence de ce chiffre moyen entre la période légale de retour et celle résultant des rappels au cours de la période de validation des permis qui voit chez ces retardataires un maximum de CPB "bredouille" ou à un très faible nombre de prélèvements.

Suivi des prélèvements effectués uniquement dans les Alpes-Maritimes.

Nous avons souligné, dans le préambule, la prudence dont on devait faire preuve dans l'interprétation du quantitatif propre à notre département.

Vous trouverez en annexe un extrait de la base de données créée pour la saisie des prélèvements hors "06". Vous pourrez voir que ces prélèvements, avec la prudence d'interprétation déjà soulignée, représentent cette saison 4,8% des prélèvements effectués par les chasseurs des Alpes-Maritimes. Vous constaterez aussi qu'il nous est possible de restituer, quantitativement et dans le temps, ces prélèvements aux départements dont ils sont issus, mais reste à savoir comment ces départements pourrait les incorporer dans leur base de données ?

Cette base de données permet en outre de connaître l'importance du nomadisme des chasseurs maralpains qui ont été 5,4% à prélever "en et hors 06"

- Ces derniers ont chassé dans 14 départements autres que les Alpes-Maritimes (nombre # stable).
- 84% des prélèvements effectués "hors 06" l'ont été dans 4 départements voisins
 - Le Var = 52%
 - Les Alpes-de-Haute Provence = 16%
 - La Haute Corse = 2%
 - La Corse-du-Sud = 14%

Il semble que cette saison encore, hormis les habituels chasseurs limitrophes, nos chasseurs n'aient que très modérément éprouvé l'envie d'aller chasser ailleurs. La plus grande possibilité de "nomadisme" offerte par le nouveau permis de chasser n'a toujours pas eu, malgré des conditions climatiques souvent défavorables en PACA, l'incidence escomptée dans notre département !

L'exploitation des CPB dans les Alpes-Maritimes, si elle n'est pas encore complètement satisfaisante, s'améliore et nous sommes persuadés que la fiabilité des suivis énoncés ci-dessus fait, pour notre département, partie des éléments d'un argumentaire complet et opposable, validant les déclinaisons modulables journalières du "PMA bécasse" ainsi que les pratiques de la chasse à la bécasse (ouverture 4 jours par semaine) qui font l'objet d'un "plan de gestion agréé" consigné dans le SDGC, répondant ainsi à la gestion adaptative de l'espèce dans les Alpes-Maritimes.

Ce plan repris dans l'arrêté Préfectoral annuel fixant l'ouverture et la fermeture de la Chasse dans les Alpes-Maritimes, vise à assurer une chasse raisonnable et durable de l'espèce dans le département.

On doit toutefois souligner que la gestion et les mesures qui s'y rapportent, pour avoir une incidence significative sur une espèce à l'aire de répartition aussi vaste que celle de la bécasse des bois, doivent être envisagées au minimum à l'échelon *régional* et mieux *national*, voire si cela était possible *international*, **sauf en cas de problèmes locaux particuliers**. En effet aux "épisodes de gel prolongé" il faudra peut-être en raison du réchauffement climatique y ajouter les "épisodes de sécheresse prolongée" et leur gestion. !

Responsable du Pôle relai Migrateurs
Le service Technique de la FDCAM

ANNEXES

ANNEXES pour l'analyse 2022/2023

Tableau 1 - Prélèvements totaux effectués par les chasseurs maralpins

[illegible]

Tableau 1 bis - Prélèvements uniquement dans les Alpes-Maritimes

EXPLOITATION des Carnets de prélèvements "BECASSE" + Chassadapt uniquement Alpes-Maritimes - Saison 2022/2023										
Carnets distribués + Chassadapt	2539	Carnets reçus	1940	1 prélèvement	de 2 à 5	de 6 à 10	de 11 à 15	de 16 à 20	de 21 à 25	de 26 à 30
Bredouille	1360	Carnets exploitables	579	120	263	105	54	19	7	11
Illisibles	1									
22/23	Total	%		% retour des carnets = 76,4						
1ère déc.	0	0,0		% carnets "bredouille" = 70						
2ème déc.	1	0,0		% carnets illisibles = 0,1						
3ème déc.	1	0,0		% carnets exploitables = 29,8						
Septembre	2	0,1								
1ère déc.	6	0,2								
2ème déc.	8	0,3		% de chasseurs préleveurs dans catégorie de prélèvement						
3ème déc.	78	2,5		1 prélèvement	20,7	1 à 5 groupés	66			
Octobre	92	3		de 2 à 5	45,4					
1ère déc.	206	6,5		de 6 à 10	18					
2ème déc.	379	11,9		de 11 à 15	9					
3ème déc.	368	11,6		de 16 à 20	3					
Novembre	953	30		de 21 à 25	1,2					
1ère déc.	287	9,0		de 26 à 30	1,9					
2ème déc.	382	12,0								
3ème déc.	335	10,5								
Décembre	1004	32		Prélèvement moyen par chasseur préleveur = 5,5						
1ère déc.	213	6,7								
2ème déc.	222	7,0					NOMBRE	% sur carnets retournés et % sur carnets distribués		
3ème déc.	308	9,7		Chasseurs préleveurs réels (avec illisibles)			580	29,9	22,8	
Janvier	743	23								
1ère déc.	171	5,4								
2ème déc.	215	6,8		Mise à jour du : 08/11/23 à 17h 00						
Février	386	12								
TOTAL Alpes-Maritimes	3180									
Prélèvements uniquement 06	3180									

Dans ce tableau, sont mentionnés les prélèvements uniquement 06 déduits des prélèvements "en et hors 06", et augmentés de ceux de CHASSADAPT. Le nombre de carnets se voit majoré du nombre d'applications CHASSADAPT. Le nombre de chasseurs préleveurs correspond à ceux qui ont opéré uniquement dans le 06.

Annexe explicative à propos du retour des CPB

Notre expérience sur 17 années montre que 50 à 53% des CPB sont retournés à la Fédération avant le 30 juin. Le % restant l'est à la suite des rappels faits à l'occasion de la distribution du permis de chasser. Un peu plus de 92% des CPB avec prélèvements se trouvent dans les 50% retournés avant le 30 juin. On voit ainsi que l'incidence du % de carnets non retournés sur la fiabilité du nombre de préleveurs et sur les prélèvements sans être complètement négligeable n'a qu'une faible influence.

Extrait de la base de données pour exploitation des prélèvements hors Alpes-Maritimes

date prélèvement	décade du prélèvement	département prélèvement	Quantité		catégorie chas/prél	Nombre de chasseur	chasseurs uniquement hors 06	Quantitatif décadaire hors A.M - 2022/2023		Importance des prélèvements autres départements que 06		
12/11/22	2,11	76	2		2	1	1	décades prélèvements	nb	département	Nb	%
17/12/22	2,12	83	1		1	1	1	3e déc sep		83	79	52%
15/12/22	2,12	30	1		1	1	1	1e déc oct		04	24	16%
03/12/22	1,12	83	1		3	1		2e déc oct		2A	21	14%
13/02/23	2,14	83	1				3e déc oct	1	2B	3	2%	
15/02/23	2,14	83	1				1e déc nov.	9	13	6	4%	
13/11/22	2,11	4	1		7	1		2e déc nov.	26	40	4	3%
21/11/22	3,11	4	2				3e déc nov.	18	29	3	2%	
16/01/23	2,13	83	1				1e déc déc.	14	48	2	1%	
23/01/23	3,13	83	2				2e déc déc.	23	58	4	3%	
12/02/23	2,14	83	1				3e déc déc.	8	24	1	1%	
15/02/23	2,14	83	2				1e déc janv	7	56	1	1%	
17/12/22	2,12	48	1				2	1	1	2e déc janv	13	76
20/12/22	2,12	48	1		3e déc janv	10				30	1	0,7%
17/02/23	2,14	58	2		1e déc fév	9				34	1	0,7%
18/11/22	2,11	40	1		4	1		2é déc fév	14			0,0%
20/11/22	2,11	40	1				Total hors 06	152			0,0%	
04/12/22	1,12	40	1						Total =14	152	4,8%	
28/01/23	3,13	40	1				4,8% soit 152 oiseaux ont été prélevés hors "06"					
03/11/22	1,11	04	1		6	1	1	Le décompte des prélèvements décadaires hors "06" dans le prélèvement total affine la connaissance de ceux des Alpes- Maritimes				
07/11/22	1,11	04	1	31 chasseurs ont prélevé "en et hors" 06 (5,4%)								
12/11/22	2,11	04	3	23 chasseurs ont prélevé uniquement hors "06" (3,7%)								
14/11/22	2,11	04	2									
17/11/22	2,11	04	3									
22/11/22	3,11	04	1									
28/11/22	3,11	04	2									
05/12/22	1,12	04	3									
10/12/22	1,12	83	1									
17/12/22	2,12	83	2									
19/12/22	2,12	83	1									
29/12/22	3,12	83	1									
12/01/23	2,13	83	1									
30/01/23	3,13	83	1									
13/02/23	2,14	83	1									
20/02/23	2,14	83	1									
								23				

Cette base de données, où chaque oiseau prélevé "hors 06" est daté, permet d'établir le **tableau 1 bis** ci-dessus à partir du **tableau 1**. Dans cette base on peut déduire dans chaque catégorie les chasseurs effectuant tous leurs prélèvements "hors 06" et aussi déduire les prélèvements décadaires hors département. Elle permet également le contrôle du nomadisme des chasseurs maralpins.

Bilans mensuels et décadaires

Données mensuelles en nombre des prélèvements sur CPB uniquement A.M																						
	05/06 *	06/07 *	07/08 *	08/09 *	09/10 *	10/11 *	11/12	12/13	13/14 *	14/15 *	15/16 *	16/17 *	17/18 *	18/19 *	19/20**	20/21**	21/22**	22/23**				
Septembre	3	6	1	6	4	3	0	4	1	6	0	7	4	0	3	5	2	2				
Octobre	288	372	221	205	260	299	136	181	129	129	168	193	56	85	124	89	121	92				
Novembre	1186	2495	1327	1567	2167	1261	1101	1320	1186	1018	1422	1691	278	1143	1146	348	896	953				
Décembre	1100	1799	990	1349	1764	1135	912	1583	1222	1272	1169	1572	434	1631	1267	1162	1057	1004				
Janvier	688	1166	560	860	1219	596	541	695	502	910	942	1058	256	1067	840	836	666	743				
Février	208	481	278	352	475	218	204	425	259	475	442	452	130	558	453	334	322	386				
	3470	6319	3377	4339	5889	3512	2894	4208	3299	3810	4143	4973	1158	4484	3833	2774	3064	3180				
* uniquement AM ** avec chassadap																						

			05/06 *	06/07 *	07/08 *	08/09 *	09/10 *	10/11 *	11/12	12/13	13/14 *	14/15 *	15/16 *	16/17 *	17/18 *	18/19 *	19/20 **	20/21**	21/22**	22/23**
septembre	2ème déc.	septembre		1		1	2	3	0	1	1	1	0	1	1	0	2	3		1
	3ème déc.		3	5	1	5	2	0	0	3	0	5	0	6	3	0	1	2	2	1
	1ère déc.		34	43	22	18	25	3	18	4	8	4	27	4	13	12	5	9	6	
octobre	2ème déc.	octobre	85	73	47	46	57	44	22	26	17	33	30	19	10	6	13	15	33	8
	3ème déc.		273	256	152	141	185	230	111	137	108	88	134	147	42	66	97	69	79	78
	1ère déc.		440	700	482	468	694	463	168	413	331	328	361	382	52	256	340	43	214	206
novembre	2ème déc.	novembre	509	1115	508	528	726	470	511	511	367	323	456	834	122	396	491	33	346	379
	3ème déc.		663	680	337	571	747	328	425	396	488	367	605	475	104	491	315	272	336	368
	1ère déc.		597	610	458	540	606	370	291	614	506	354	379	624	134	670	498	377	352	287
décembre	2ème déc.	décembre	490	594	239	399	594	515	274	411	338	468	442	507	162	406	393	434	479	382
	3ème déc.		426	595	293	410	564	250	351	558	328	450	348	441	138	555	376	351	226	335
janvier	1ère déc.	janvier	433	435	228	337	440	310	195	283	199	328	311	404	79	401	302	292	240	213
Total			3953	5107	2767	3464	4635	3008	2351	3371	2687	2753	3070	3867	851	3260	2840	1896	2316	2264

Prélèvements annuels totaux et individuels

Suivi des prélèvements annuels complets et individuels						Uniquement A.M				
saison	nombre prélèvements	prélèvement moyen chasseur	extrapolation	Moyenne extrapolation	Médiane extrapolation	saison	nombre prélèvements	extrapolation	prélèvement moyen chasseur	Nb de chasseur spréleveurs
06/07	6313	6,0				06/07	6313		6,2	1022
07/08 *	3376	4,0	4254			07/08	3376	4254	4,2	798
08/09 *	4339	5,0	5420			08/09	4339	5420	4,9	890
09/10 *	5948	6,0	7382			09/10	5948	7382	5,9	1031
10/11	3512	4,0		5389	4960	10/11	3512	4499	4,2	827
11/12	3501	4,0				11/12*	3501		4,4	691
12/13	4208	5,0				12/13*	4208		5,3	738
13/14	3640	5,0				13/14	3299		4,7	703
14/15	4042	5,0				14/15	3810		5,1	743
15/16	4416	6,0				15/16	4143		5,5	802
16/17	5254	6,4	6560	5565		16/17	4973		6,2	825
17/18	1337	3,1				17/18	1158		2,8	433
18/19	4640	6,2	5763			18/19	4484		6,0	738
19/20	4019	5,9				19/20**	3833		5,8	667
20/21	2865	5,1				20/21**	2914		5,0	553
21/22	3157	5,5				21/22**	3064		5,4	570
22/23	3192	5,6				22/23**	3180		5,5	579
Moyenne	3986	5,2				Moyenne	3886		5,1	742

Pression de chasse

Données de base - Nombre et % CPB (* saison CPB uniquement "06" + Chassadapt)									
Saison	CPB distribués + Chassadapt	% chasseurs concernés	retours + Chassadapt	% retours	Total permis	Chasseurs Préleveurs + Chassadapt	% préleveurs chez concernés	% préleveurs total chasseurs	% préleveurs sur CPB + chassadapt
05-06*	Données trop imprécises : année pédagogique								
06-07 *	4025	45	2281	57	8989	1022	25	11,4	45
07-08*	3045	34	2421	79,5	8908	798	26	9,0	33
08-09*	3030	35	2434	80,3	8777	890	29	10,1	37
09-10*	3210	37	2592	80,7	8585	1031	32	12,0	40
10-11*	3235	39	2523	78,0	8394	827	26	9,9	33
11-12	3750	45	2465	66	8311	812	22	9,8	33
12-13	3306	40	2162	65	8242	801	24	9,7	37
13-14	3387	43	2292	68	7905	707	21	8,9	31
14-15	3568	46	2490	70	7690	743	21	9,7	30
15-16	3293	44	2371	72	7566	806	24	10,7	34
16-17	3096	42	2483	80,2	7417	825	27	11,1	33
17-18	3063	42	2375	77,5	7234	433	14	6,0	18
18-19	2803	40	2259	80,6	7018	749	27	10,7	33
19-20**	2743	41	2099	76,5	6626	694	25	10,5	33
20-21**	2634	42	2045	77,6	6327	577	22	9,1	28
21-22**	2514	40	1957	77,8	6255	578	23	9,2	30
22-23**	2539	41	1940	76,4	6191	579	23	9,4	30
** plus CHASSADAPT						757			
à jour 22/11/23									

Evolution des catégories de chasseurs

Evolution en % des catégories de chasseurs préleveurs - A.M																	
	06/07 *	07/08 *	08/09 *	09/10 *	10/11 *	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16-17 *	17-18*	18/-19*	19/20*	20/21*	21/22*	22/23 *
1 à 5	64	78	73	65	75	76	69	71	71	69	65	87	64	63	70	67	66
6 à 10	18	14	15	20	16	15	16	15	17	16	16	9	16	20	16	19	18
11 à 15	9	5	6	8	5	5	7	7	5	8	8	3	9	9	7	6	9
16 à 20	4	1	3	3	2	2	4	5	5	4	5	1	5	5	4	4	3
21 à 25	2,7	0,4	0,9	1,7	1,1	1,4	2,6	1,7	1,6	1,9	2,7	0,2	2,7	1,5	1,2	1,6	1,2
26 à 30	3,1	1,0	1,6	2,6	1,0	0,6	0,9	1,1	1,5	1,5	3,4	0,0	2,4	2,2	1,2	1,7	1,9
* uniquement AM																	